

REGULATIONS

THE FESTIVAL

The 19th **Sequence short-film festival** will take place in Toulouse mid November 2009. The festival is organized by the Association Sequence. It offers to its public a « panorama » of different programs. This festival lasts approximately 14 days.

Since 1992, the Sequence Festival projects short films from everywhere in the world. The objective of the Festival is to promote short-film in all formats and categories. The festival presents three competitions (Regional, National and International) as well as different theme projects (experimental, documentaries, films for young audience, films about other art expressions...) or dedications to different countries for the pleasure of all festival audiences.

ENTRY REQUIREMENTS

May compete films completed after January 1, 2008 that were not already previously submitted to the selection committee. Any type of film (fiction, animation, documentary, experimental) but only in DVDs as its preview format can be submitted to the selection committee with French or at least English subtitles. Films of 35 minutes or less are eligible. Selected films in any screening format (16 mm, 35 mm, Beta SP Pal, Digital Betacam Pal, DVD, Mini DV...) and with **French subtitles if possible** will be accepted. The deadline for sending a DVD is from the 1st February 2010 until the 15th of June 2010/

ENTRY PROCEDURES AND SELECTION

Participants must fill in the inscription form
The entry form must be printed, signed and sent to the Festival office by e-mail, fax or mail with a DVD of the film must be sent to:
Festival Séquence, 17 place Dupuy, 31000 Toulouse, FRANCE
One or two stills from the film or more (either color or black and white depending on the film), which can be used in any publication, with permission for their use.

SELECTION AND PROVISION OF THE COPIES

The committee watches and selects the films on video or DVD in Toulouse.
Directors and producers are informed by mail of the choice of the committee only **if** the film is selected for the competition or any other program.

TELEVISION BROADCASTING AND THE INTERNET

Participation in the Festival implies giving French and foreign television channels the right to broadcast extracts (limited to 10% of the total length and not exceeding three minutes) of the film. This regulation applies equally for the Internet.

SHIPPING OF THE FILMS

Screening prints (35mm, 16mm, Digital Betacam Pal, Beta SP Pal ...) of selected films must be sent to the Festival office preferably by EMS (DHL, Federal Express...).

RETURN OF FILM PRINTS

35mm, 16mm and Beta prints will be returned at the end of the Festival. DVDs, and any other material sent, will be kept in the Festival's resource centre and may be consulted at leisure. The association undertakes to use these copies exclusively for its own strictly cultural, non-commercial purposes.

INSURANCE

Receipt expenses should be covered by the production and return expenses as well as eventual transports of the copies will be covered by the Festival. During this period, the responsibility of the Festival is limited at the value of replacement of the copy. This guarantee does include neither the normal usury of the films nor the incident during the projection (the responsibility belongs to the movie theatre).

Insurance costs covering the period between receipt and return will be paid for by the Festival.

CANCELLATION

In case of an unexpected problem, the association may cancel the manifestation.

RÈGLEMENT DU FESTIVAL SÉQUENCE COURT MÉTRAGE

ORGANISATION

Formule singulière, l'association Séquence propose des sélections à l'année. Environ 30 films seront soumis au vote du public de Toulouse et de Midi-Pyrénées ainsi qu'à celui de son jury composé de professionnels.

Séquence propose ainsi 4 séances dans l'année : février, mars, mai et septembre (dates exactes à confirmer).

Les quatre films sortant à chaque présélection (2 par le public, 2 par le Jury) se retrouvent en compétition lors de deux finales durant le festival. À cette occasion, Séquence organise une « semaine » de panorama avec des programmes thématiques donnant un échantillon des productions régionales, nationales et internationales. Ce Festival se déroule sur environ 2 semaines.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection des films s'effectue sur la production française postérieure au 01/01/09. L'équipe de Séquence se réserve le droit de sélectionner des films de 2008 qui n'auraient pas déjà fait l'objet d'une sélection au festival.

Seuls les films d'une durée inférieure à 35 minutes, en 35 mm, peuvent être soumis au comité de sélection pour la Compétition française. Pour les autres programmes tous les formats sont envisageables.

INSCRIPTION ET DATES LIMITES D'ENVOI : 1^{er} février 2010 - 15 juin 2010

Nous vous encourageons à expédier les copies DVD le plus tôt possible pour faciliter le travail de sélection.

Chaque réalisateur ou producteur devra remplir la fiche d'inscription au verso et la retourner à Séquence, 17 place Dupuy, 31000 TOULOUSE, datée et signée, accompagnée d'une copie DVD et de photographies du film, au plus tard le 30 juin 2009.

SÉLECTION ET MISE À DISPOSITION DES COPIES :

Le comité de présélection visionne les films sur support vidéo (DVD). La présélection des films s'effectue régulièrement à Toulouse. Les films retenus par ce comité seront soumis au public des salles de cinéma participant à l'opération. Le public fera le choix déterminant lors de la compétition finale du festival (fin novembre 2010) pour l'attribution des Prix.

Les réalisateurs ou producteurs se verront informés par courrier ou e-mail **si la décision est positive** du comité de sélection et devront, en cas de sélection, prévoir la disponibilité de leurs copies film à l'Agence du Court-Métrage, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, aux dates mentionnées dans l'avis de sélection. L'indemnité de projection sera de 38,11 € HT, ce film étant projeté dans le cadre d'un festival. L'Agence du Court-Métrage leur reversera elle-même cette indemnité.

LORSQUE LE FILM EST SÉLECTIONNÉ POUR LA FINALE DU FESTIVAL, LES RÉALISATEURS ET PRODUCTEURS S'ENGAGENT À PRÊTER LA COPIE GRACIEUSEMENT POUR CETTE COMPÉTITION ET POUR LA DURÉE DU FESTIVAL.

RENOI DES CASSETTES & COPIES FILM

Le port aller-retour des copies film est à la charge de Séquence. Le retour des copies s'effectuera dès le lendemain ouvrable de la dernière projection, par transporteur. Ces copies seront expédiées à l'Agence du Court-Métrage.

Les copies en DVD qui ont été envoyées pour la présélection, ainsi que tout autre support (photos, extraits, CV, dossier de presse) vont être gardées aux archives de l'association, mais elles peuvent être consultées strictement sur place.

INVITATION

Les réalisateurs des films en compétition finale seront invités à Toulouse lors de la remise des prix, le jour de clôture du festival – date exacte à confirmer (hébergement, repas et défraiement forfaitaire pour le transport seront pris en charge par l'association Séquence).

PRIX

Premier Prix du Public et Prix du jury : dotations en prestation de service production et post-production. Les deux lauréats choisis par le vote du public et du jury recevront un prix en prestation pour la réalisation d'un autre film. Des prix et des dotations supplémentaires pourront être attribués.

DIFFUSION TV

La participation à la compétition finale de décembre implique l'autorisation de passage sur des TV régionales des extraits de films ne pouvant excéder deux minutes.

ASSURANCE

Le festival Séquence supporte les frais d'assurance concernant la réception et la réexpédition des films ainsi que les éventuels transports de copies lors de plusieurs projections. Pendant cette période la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des films ni les incidents durant les projections (dont les salles de diffusion assurent la responsabilité).

CONTESTATIONS ET DEROGATIONS

Le bureau de l'association ou son délégué est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le bureau de l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

RÈGLEMENT COMPÉTITION VIDÉO

L'association Séquence Court métrage organise un concours vidéo ouvert à tous, intitulé « **Séquence Vidéo** »

1. Tous les genres, tous les sujets, produit en support vidéo sont acceptés.
2. La durée maximale : 26 minutes
3. Les standards de support acceptés sont le Mini DV, le DVCam et le DVD, Beta... (tous sauf argentique)
4. Chaque production doit être postérieure au 01 janvier 2009
5. Chaque vidéo doit parvenir avant le 15 juin 2010, date limite, accompagnée de sa fiche d'inscription dûment remplie à :

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE

Art. 5. Un prix sera décerné : le prix du public

Art. 6. Une commission de visionnage proposera le programme composé par les vidéogrammes sélectionnés, ils seront projetés lors la soirée finale (date reste à définir). Ils seront soumis au vote du public.

Art. 7. Le prix du public (décerné par le vote du public le soir même) reste à définir.

Art. 8. Afin d'assurer la promotion de la manifestation, les ayants droits des films sélectionnés donnent leur accord, à titre gracieux afin qu'un extrait ou la totalité de leur réalisation puisse être utilisé gratuitement dans les médias (télé, câble, radio, presse écrite, Internet, catalogue).

Art. 10. L'inscription au concours et la participation implique l'acceptation de ce règlement.

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE

France

www.sequence-court.com